



Trump et son obsession des tarifs douaniers : quelle incidence sur l'économie canadienne?

Dans la foulée de l'élection de Donald Trump aux États-Unis, on n'a pas fini d'entendre parler de l'une de ses politiques économiques préférées : les tarifs douaniers. À la fin novembre, il a annoncé son intention d'imposer des droits de douane de 25 % sur toutes les importations canadiennes, ce qui aurait d'importantes répercussions sur notre économie.

Un tarif douanier est une taxe perçue par un gouvernement sur les produits importés. Si cette mesure peut notamment servir à protéger les industries nationales, elle est souvent utilisée comme levier dans les négociations commerciales. Lorsqu'une entreprise importe un produit, elle doit verser au gouvernement un tarif douanier, généralement sous forme d'un pourcentage du coût total du produit.

Par exemple, si un pays applique des droits de douane de 25 % sur les céréales, une cargaison d'orge d'une valeur de 10 000 \$ serait assujettie à une taxe de 2 500 \$. Le coût total de l'importation grimperait ainsi à 12 500 \$. Cette mesure touche directement les entreprises qui payeront plus cher les produits importés. Toutefois, comme cette hausse se reflètera dans les prix de vente, elle pénalisera aussi les consommatrices et consommateurs.

Ce type de taxe permet aux entreprises nationales de rester concurrentielles lorsque les produits importés sont moins chers en raison d'un avantage injuste ou dommageable. Par exemple, une entreprise étrangère pourrait diminuer ses prix de vente si elle bénéficie d'importantes subventions gouvernementales ou si elle est régie par des normes moins strictes en matière de conditions de travail et d'environnement.

Des droits de douane judicieusement établis rendent la concurrence plus équitable : devant une hausse du coût des importations, un importateur pourrait décider de s'approvisionner à l'intérieur du pays.

Toutefois, en 2018, Trump a utilisé les tarifs douaniers pour avantager les États-Unis en prélevant une taxe élevée sur toutes les importations d'acier et d'aluminium, sans égard aux subventions gouvernementales ou aux normes de travail ou environnementales dans les pays exportateurs. L'acier a été assujéti à un tarif de 25 %, et l'aluminium, de 10 %. Trump affirmait que ces mesures étaient nécessaires pour protéger les emplois du secteur manufacturier au pays et réduire la dépendance aux métaux étrangers. Dans le secteur de l'acier et de l'aluminium, l'industrie canadienne et américaine sont étroitement liées. Ainsi, les droits de douane ont entraîné des



Suite à la page 2

perturbations des deux côtés de la frontière, notamment pour les fabricants américains important des produits canadiens. Le Canada est parvenu à négocier une exemption de ce tarif douanier grâce aux efforts coordonnés des gens d'affaires et des milieux politiques canadiens et américains.

Les secteurs ébranlés par les précédents tarifs douaniers de Trump, notamment les industries de l'automobile et de l'acier, se préparent à plaider en faveur d'une nouvelle exemption pour le Canada. Cette fois-ci, de nouveaux secteurs redoutent également les répercussions d'une taxe américaine de 25 % sur toutes les importations canadiennes. Rappelons que les

exportations canadiennes vers les États-Unis totalisent environ 50 milliards de dollars chaque mois, dont près de 15 milliards dans le secteur de l'énergie.

La question est d'autant plus pressante à l'approche de la révision prévue en 2026 de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (l'accord commercial ayant remplacé l'ALÉNA).

Trump menacera probablement de taxer les produits canadiens et mexicains pour obtenir des concessions — quant aux quotas laitiers ou au bois d'œuvre, par exemple — qui s'inscrivent dans son programme politique et économique plus large.

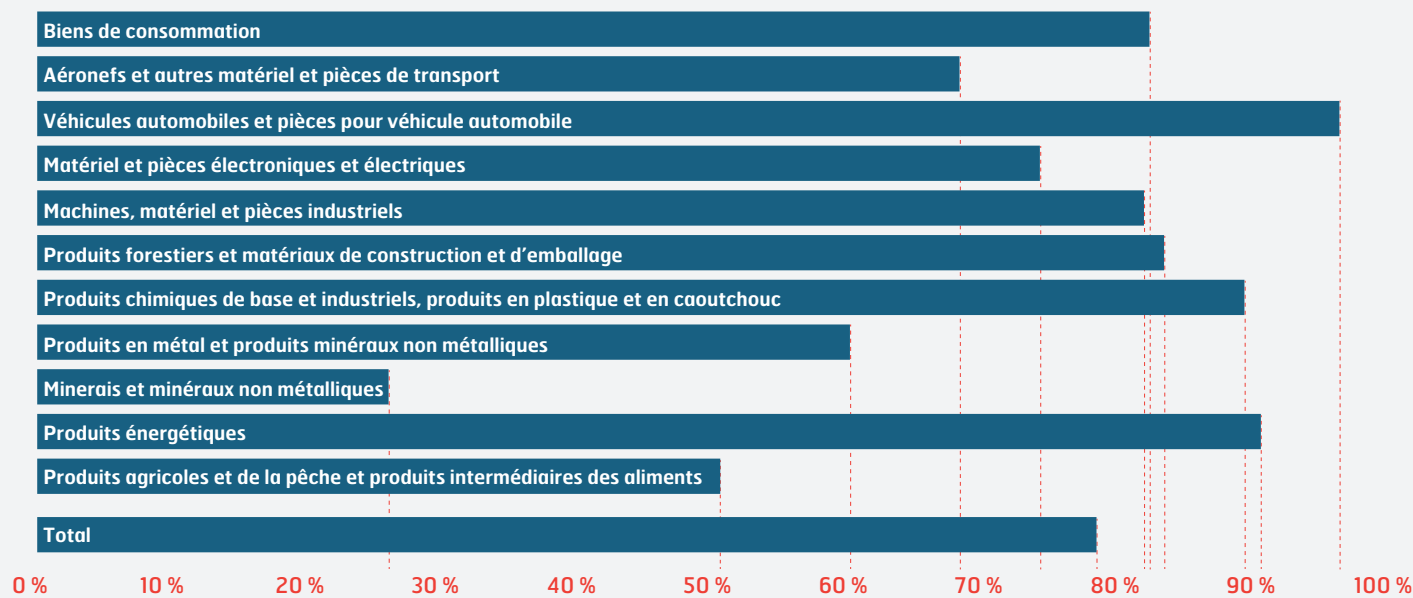
Travail saisonnier : il est temps d'éliminer le trou noir

Lorsque les secteurs d'activité saisonniers comme le tourisme ou la pêche constituent l'épine dorsale économique d'une région, les emplois manquent souvent hors saison. Si l'on trouve des emplois saisonniers partout au pays, ils demeurent disproportionnellement concentrés dans certaines régions. C'est une réalité économique et non la faute des travailleuses et travailleurs de ces régions. Alors que l'assurance-emploi ne suffit pas pour beaucoup, une réforme du programme s'impose.

Dans les régions où le travail saisonnier est important,

Suite à la page 3

Part des exportations canadiennes destinée aux États-Unis



Source : Statistique Canada, tableau 14-10-0175-10

L'Économie au travail est publiée sur une base trimestrielle par le Syndicat canadien de la fonction publique pour offrir aux travailleuses et travailleurs, ainsi qu'à leurs représentant(e)s de l'information accessible, des analyses fouillées des tendances économiques et des outils pour faciliter les négociations.

Découvrez les éditions de *L'Économie au travail* en ligne à scfp.ca/economie-au-travail. Accédez aussi à d'autres liens utiles.

Pour s'abonner par courriel à *L'Économie au travail*, allez à scfp.ca/abonnement.

À moins d'indications contraires, tout le contenu a été rédigé par Angella MacEwen. Robert Ramsay est le rédacteur en chef.

La relecture a été effectuée par Debbie Ramaglia et Shanel Lauv. La mise en page a été réalisée par Méliza Fournier.

Veillez communiquer par courriel (amacewen@cupe.ca) pour toute correction, question, suggestion ou contribution.



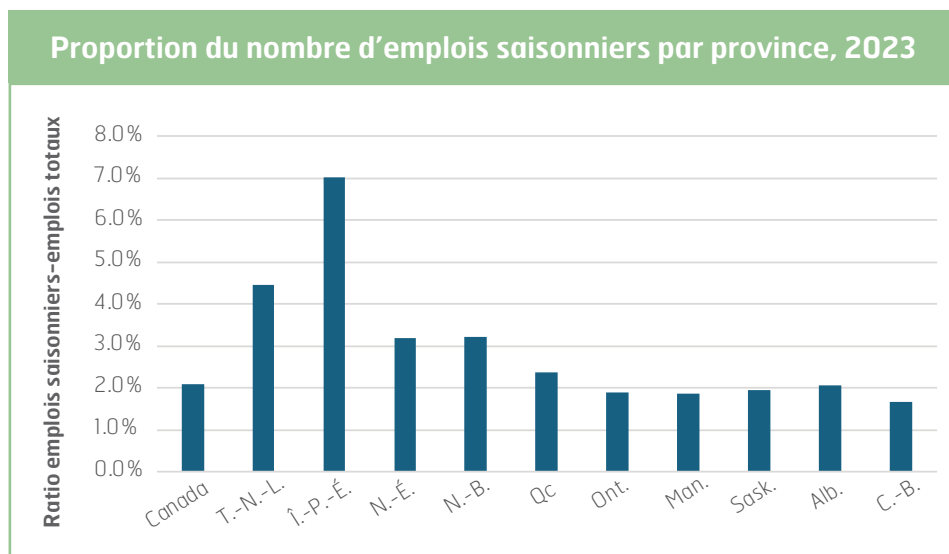
SCFP / Syndicat canadien de la fonction publique

l'assurance-emploi a un effet stabilisateur pour toute l'économie locale en réduisant les écarts entre la haute saison haute et la période morte. Elle assure également la disponibilité de travailleuses et travailleurs hautement qualifiés à l'ouverture de la saison et, donc, la viabilité du secteur d'activité.

Toutefois, un nombre croissant de personnes occupant des emplois saisonniers se retrouvent dans le « trou noir », soit la période entre la fin des prestations d'assurance-emploi et la reprise du travail. Cette situation est attribuable à plus d'un facteur, dont le raccourcissement de la saison de travail normale en raison de la hausse des mauvaises conditions météorologiques. Cependant, la principale raison demeure la suivante : le minimum d'heures de travail requis pour être admissible aux prestations d'assurance-emploi et leur durée dépendent directement du taux de chômage régional. Le taux de chômage au Canada diminue depuis des années. Néanmoins, cette baisse n'est pas attribuable à une augmentation des emplois disponibles, qui sont d'autant plus rares en saison morte. En fait, elle s'explique en grande partie par la diminution du nombre de personnes à la recherche d'un emploi, alors que les étudiant(e)s travaillent moins et que les départs à la retraite se multiplient.

En 2018, un projet pilote a apporté une solution temporaire en prolongeant de 5 semaines la durée des prestations d'assurance-emploi dans des régions considérées comme dépendantes du travail saisonnier. Depuis, le taux de chômage dans les 12 régions ciblées dans l'est du Canada a chuté de près de 3 %. Dans le reste du Canada, le taux de chômage a diminué en moyenne de 1 % pendant la même période.

Une baisse d'un point de pourcentage du taux de chômage régional réduit de deux semaines la durée



Source : Statistique Canada, tableau 14-10-0072-01

des prestations d'assurance-emploi, en plus d'accroître le nombre d'heures requis pour y avoir droit. Si les travailleuses et travailleurs des régions ciblées par le projet pilote de 2018 nécessitaient un prolongement des prestations de 5 semaines, la baisse de 3 % du taux de chômage signifie que 6 semaines supplémentaires — pour un total de 11 semaines — seraient maintenant nécessaires.

Le découpage des régions économiques de l'assurance-emploi représente un autre facteur important. En fait, certaines des sous-régions les plus touchées par le trou noir ont un profil économique très différent du reste de leur région. On y réclame d'ailleurs depuis longtemps une révision du découpage des régions de l'assurance-emploi.

Le gouvernement fédéral pourrait résoudre ces problèmes en redécoupant les régions économiques

et augmentant de 5 à 15 semaines la durée des prestations supplémentaires pour les travailleuses et travailleurs saisonniers. Il pourrait également modifier les règles d'admissibilité pour les personnes qui changent d'emploi. Actuellement, une personne qui accepte un nouvel emploi court le risque de perdre ses prestations d'assurance-emploi si elle démissionne ou si elle est licenciée. Accorder aux travailleuses et travailleurs une période de grâce leur permettrait d'essayer un nouvel emploi pour gagner un revenu d'appoint pendant la saison morte, voire d'entamer une transition pour abandonner le travail saisonnier, sans craindre de perdre leurs prestations. Cette mesure bénéficierait aux travailleuses et travailleurs, aux économies locales et au système d'assurance-emploi dans sa globalité.

Cols bleus en Saskatchewan
Photo: Tria Donaldson





ORIENTATIONS ÉCONOMIQUES

Croissance économique – La croissance du produit intérieur brut (PIB) réel a été d'environ 2 % au premier semestre de 2024, mais a ralenti à 1,5 % au troisième trimestre. La croissance démographique a contribué à l'augmentation globale du PIB, mais le PIB par personne est en baisse. La consommation suit la même tendance : la consommation globale a augmenté alors que la consommation par personne a diminué. La Banque du Canada prévoit que la croissance économique canadienne sera légèrement supérieure à 2 % en 2025 et 2026.

Emplois – Au Canada, le taux de chômage est passé de 5,3 % en octobre 2023 à 5,9 % en octobre 2024. Pour la même période, le taux de chômage moyen chez les 15 à 24 ans est passé de 11,4 % à 12,8 %. Chez les jeunes des Premières Nations de 15 à 24 ans, le taux de chômage a augmenté de 5,6 points de pourcentage par rapport à l'année précédente et se situe maintenant à 22 %.

Le taux de la population active au Canada continue de baisser. En octobre, il se situait à 64,8 %, son niveau le plus bas depuis décembre 1997. Ce taux représente la proportion de la population âgée de 15 ans et plus qui travaille ou cherche un emploi. Son évolution est principalement due au vieillissement de la population canadienne.

Salaires – Statistique Canada utilise deux sources pour évaluer les salaires chaque mois : l'Enquête sur la population active (EPA) et l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH). Les données de l'EPA proviennent de questionnaires remplis par des individus, et les résultats sont publiés le mois suivant. L'EERH se sert des données relatives à la paye fournies par les employeurs. Comme leur traitement exige plus de temps, les résultats sont publiés deux mois plus tard. Les conclusions des deux enquêtes peuvent différer légèrement, mais elles révèlent généralement les mêmes tendances à long terme. Ainsi, pour août 2024, l'EPA a indiqué que les salaires moyens avaient augmenté de 5 % par rapport à l'année précédente et l'EERH, de 4,7 %.

Inflation – L'indice des prix à la consommation (IPC), qui mesure l'évolution du coût des biens et des services, a augmenté de 1,6 % en septembre par rapport à l'année précédente. Cette augmentation est inférieure à celle de 2 % observée en août, principalement en raison de la baisse du prix de l'essence. Le prix du logement, qui a connu une hausse d'en moyenne 8,2 % entre septembre 2023 et septembre 2024, a augmenté plus rapidement que le taux d'inflation. La Banque du Canada s'attend à ce que l'inflation se stabilise à l'intérieur de sa fenêtre cible de 1 à 3 %.

Taux d'intérêt – La Banque du Canada a réduit ses taux d'intérêt de 1,25 point de pourcentage depuis juin 2024, son taux directeur étant actuellement de 3,75 %. Avec l'augmentation du taux de chômage et la hausse de moins de 2 % de l'IPC, la Banque a indiqué la probabilité d'autres réductions, sans préciser de date. Les prochaines annonces du taux directeur sont prévues le 11 décembre 2024 et le 29 janvier 2025.